Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration			
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL		
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL		
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)		
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine		

Liaison déclarée				
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées				
en sus du volume initialement déclaré				
 Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés 				
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%				
 Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés 				
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Chambry Péage A26, 02000 Chambry 49.607511 ; 3.662279			
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Bezannes, Gare Champagne Ardenne TGV Rue Frédéric-Passy, 51430 Bezannes 49.214876 ; 3.994717			

^{1 «} Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire CHAMBRY - BEZANNES
Temps de parcours (en heures et minutes)	40 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n°2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence CHAMBRY - BEZANNES

Pièce jointe n°1 Itinéraire CHAMBRY – BEZANNES



Pièce jointe n°2

Fréquence CHAMBRY - BEZANNES

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Chambry vers Bezannes	Départs de Bezannes vers Chambry
Lundi	12h30	17h00
Mardi	12h30	17h00
Mercredi	12h30	17h00
Jeudi	12h30	17h00
Vendredi	12h30	17h00
Samedi	12h30	17h00
Dimanche	12h30	17h00
Offre par trajet	53 places (tous les jours)	53 places (tous les jours)